

PROFESSIONNELS

VOUS ACCOMPAGNER DANS LES BONS



ET LES MAUVAIS MOMENTS

AGIR CHAQUE JOUR
DANS VOTRE INTÉRÊT



ET CELUI
DE LA SOCIÉTÉ

NORMANDIE-SEINE

La crise engendrée par la Covid-19 l'a montré, nous ne sommes à l'abri d'aucun scénario pouvant remettre en question nos certitudes, nos activités, ou nos projets... Bien sûr, on ne peut pas prévoir l'avenir, mais on peut essayer de prévenir les risques pour se prémunir au mieux et être prêt à réagir en cas de coup dur.

Tout au long de cette crise inédite, les chargés d'affaires, les conseillers ainsi que les collaborateurs du Crédit Agricole ont redoublé d'écoute et d'énergie. Ils se sont mobilisés pour vous aider à passer le cap, faire face et relancer votre activité

Nous sommes à vos côtés pour vos opérations au quotidien, pour développer votre activité et protéger votre avenir en cas de difficulté. Voilà pourquoi nous avons préparé ce guide. Il a pour objectif de vous sensibiliser aux risques et de vous présenter les solutions que nous pouvons vous apporter. Vous y trouverez des conseils et des bonnes pratiques pour protéger votre environnement professionnel et familial. Il vous invite également à recenser les différents partenaires à contacter et ceux sur lesquels vous appuyer en cas de besoin. Le premier de vos interlocuteurs, c'est bien sûr votre conseiller Crédit Agricole.

Vous accompagner, c'est notre façon d'agir chaque jour dans votre intérêt et celui de la société.



SOMMAIRE

1 • LE RÉFLEXE EN CAS DE COUP DUR : CONTACTER VOTRE CONSEILLER CRÉDIT AGRICOLE	4
POUR UN COUP DE POUCE IMMÉDIAT	4
POUR SOULAGER VOTRE TRÉSORERIE	4
POUR ACTIVER VOS ASSURANCES	4
2 • LES SOLUTIONS POUR PRÉPARER ET ASSURER VOTRE AVENIR SELON VOTRE ACTIVITÉ	6
VOS LOCAUX	6
VOS VÉHICULES PROFESSIONNELS, REMORQUES ET CAMIONS	6
VOTRE SÉCURITÉ INFORMATIQUE	7
VOUS ET VOTRE FAMILLE	7
VOS MOYENS DE PAIEMENT, VOS EFFETS PROFESSIONNELS	7
VOUS ET VOS SALARIÉS	8
3 • CONTINUER À DÉVELOPPER VOTRE ACTIVITÉ	9
FINANCER VOS PROJETS D'INVESTISSEMENT	9
PENSER À VOTRE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE	9
ACCÉLÉRER LA DIGITALISATION DE VOTRE ACTIVITÉ	9
VOTRE ÉCOSYSTÈME QUELS PARTENAIRES SOLLICITER EN CAS DE BESOIN ?	10
NOTES	11



1 • LE RÉFLEXE EN CAS DE COUP DUR : CONTACTER VOTRE CONSEILLER CRÉDIT AGRICOLE

LES TRAJECTOIRES PROFESSIONNELLES SONT RAREMENT LINÉAIRES, RENCONTRER DES DIFFICULTÉS FAIT SOUVENT PARTIE DE LA VIE DES ENTREPRENEURS. VOTRE CONSEILLER DU CRÉDIT AGRICOLE EST À VOTRE ÉCOUTE, IL ANALYSE LES IMPACTS SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE VOTRE ACTIVITÉ ET VOUS PROPOSE LES SOLUTIONS PERSONNALISÉES ET ADAPTÉES POUR REBONDIR AU PLUS VITE.

Pour un coup de pouce immédiat⁽¹⁾

Votre conseiller est susceptible d'étudier avec vous la mise en place d'une enveloppe de crédit Court Terme à taux avantageux pour répondre à un éventuel besoin de trésorerie (enveloppe calculée sur la base d'un mois de flux confiés, plafonnée à 50 000 €, sur une durée maximum de 12 mois).

Par ailleurs, en cas de difficulté exceptionnelle, le Crédit Agricole est également susceptible de vous rétrocéder une partie des frais bancaires liés au dysfonctionnement de votre compte professionnel (commissions d'intervention, rejets de prélèvement...) qui auraient pu être prélevés par votre Caisse régionale, pendant 3 mois.

Pour soulager votre trésorerie⁽¹⁾

Afin de vous aider à gérer au mieux le quotidien, votre conseiller étudiera comment aménager vos crédits : report d'échéances (décalage de quelques mois en attendant une rentrée d'argent) ou pause crédit (impliquant un allongement de la durée des crédits ou une augmentation des échéances).

Pour activer vos assurances

Votre conseiller et votre assureur du Crédit Agricole peuvent aussi réaliser le diagnostic de vos besoins pour que vous soyez bien protégé contre les risques de votre quotidien. Ils vous accompagneront dans la démarche d'activation de vos assurances en cas de sinistre : déclaration, déclenchement de services d'assistance...



2 • LES SOLUTIONS POUR PRÉPARER ET ASSURER VOTRE AVENIR SELON VOTRE ACTIVITÉ

L'EXPÉRIENCE RÉCENTE L'A PROUVÉ, ANTICIPER PERMET D'ÊTRE MIEUX ARMÉ EN CAS DE COUP DUR. ÉPARGNE DE PRÉCAUTION, ASSURANCES... DIFFÉRENTES SOLUTIONS EXISTENT POUR SE PRÉMUNIR DES CONSÉQUENCES D'UNE BAISSÉ BRUTALE D'ACTIVITÉ.

Si vous le pouvez et pour renforcer la solidité financière de votre entreprise, constituez-vous un matelas de sécurité. Selon vos objectifs, vous opterez pour une épargne totalement disponible et garantie ou pas immédiatement disponible mais à plus fort rendement à plus fort rendement.

Votre activité comporte des particularités et certains événements peuvent avoir des conséquences sur votre entreprise. Le Crédit Agricole dispose d'un ensemble de solutions d'assurance⁽²⁾ pour protéger votre activité et vous protéger vous-même en

tant que dirigeant contre les risques de litiges ou de mise en cause personnelle.

Voici quelques repères pour identifier les risques liés à votre activité

Vos locaux

Vos locaux et leur contenu sont essentiels à votre activité. Le Crédit Agricole vous permet de protéger vos marchandises et votre matériel en cas d'aléa imprévisible.

En complément, la télésurveillance⁽³⁾ permet de sécuriser vos locaux, qu'il s'agisse de bureaux, d'un magasin ou d'un entrepôt. L'offre du Crédit Agricole intègre l'installation, la surveillance 24h/24 et 7J/7, l'interpellation des intrus à distance et l'intervention des forces de l'ordre.

Vos véhicules professionnels, remorques et camions

Le Crédit Agricole vous propose une assurance pour vos véhicules professionnels, adaptée à vos besoins : vol, incendie, dommages accidentels, vandalisme sur marchandises, matériels transportés... Les garanties peuvent





inclure la couverture des marchandises, de vos outils ou encore de vos aménagements professionnels.

Votre sécurité informatique

Vol de données, détérioration de votre système informatique, diffusion de fausses informations... les cyber-risques sont nombreux et peuvent avoir d'importants impacts sur votre activité: pertes financières, atteinte à la réputation de votre entreprise voire arrêt de votre activité. Le Crédit Agricole vous propose une solution qui met à votre disposition un large réseau d'experts pour vous accompagner en cas de cyber-attaque et prend en charge l'ensemble de ses conséquences⁽³⁾.



Vous et votre famille⁽²⁾⁽⁵⁾

Afin de contribuer à vous protéger et protéger vos proches, le Crédit Agricole vous propose des solutions: pour vos dépenses de santé, pour le maintien de vos revenus ou encore pour définir un capital en cas de décès et aider vos proches (selon les conditions

contractuelles).

Accident, maladie, invalidité, décès... afin de couvrir vos proches et vous-même, nous vous proposons un ensemble de solutions personnalisées afin de construire votre propre protection.

Les assurances de protection du dirigeant, par exemple, peuvent prendre en charge vos dépenses de santé, maintenir vos revenus en cas d'arrêt de travail et assurer la qualité de vie de votre foyer en cas d'accident ou de maladie.

Vos moyens de paiement, vos effets professionnels

Perte ou vol de vos moyens de paiements, documents officiels, clés du local ou du véhicule professionnel, vol par agression de votre smartphone pro ou lors de vos transports d'espèces ou chèques vers votre agence...

L'assurance Perte et vol des moyens de paiement permet de sécuriser ces aléas du quotidien⁽⁴⁾.



2 • LES SOLUTIONS POUR PRÉPARER ET ASSURER VOTRE AVENIR SELON VOTRE ACTIVITÉ

Vous et vos salariés

Vous êtes l'homme-clé de votre entreprise ? Comment en assurer la pérennité si vous décédez ? Pour protéger les vôtres, anticiper les conséquences fiscales de votre décès sur l'entreprise et faciliter sa transmission, vous pouvez définir un capital que percevra votre entreprise ou vos ayants droits en cas de décès⁽⁵⁾.

Accident du travail, maladie, hospitalisation de vos salariés...

le Crédit Agricole vous conseille pour la mise en place d'un contrat de santé spécifique à votre entreprise et adapté à votre convention collective⁽²⁾.

i BON À SAVOIR

Un arrêt total d'activité supérieur à 3 jours suite à un dommage matériel causé aux biens d'exploitation ?

Avec **SécuriHELP Pro** vous bénéficiez d'une indemnisation rapide quels que soient vos revenus (dans les limites des plafonds définis au contrat)⁽⁴⁾.

NOTRE CONSEIL

Faites le point régulièrement avec votre conseiller pour, si besoin, réviser les garanties de vos contrats d'assurance afin qu'ils restent adaptés à vos besoins.

i BON À SAVOIR

NOS SERVICES EN LIGNE

L'appli **Ma Banque** vous permet de suivre et de gérer vos comptes à distance à tout moment. Des alertes de solde peuvent être paramétrées et vous pouvez réaliser des virements de compte à compte instantanément⁽⁶⁾.



3 • CONTINUER À DÉVELOPPER VOTRE ACTIVITÉ

DES DIFFICULTÉS, UNE CRISE PEUVENT ÊTRE SOURCES D'INNOVATIONS ET D'OPPORTUNITÉS : DIVERSIFIER SES ACTIVITÉS, DÉVELOPPER DE NOUVEAUX CANAUX DE VENTE SUR INTERNET, PROPOSER LA LIVRAISON À DOMICILE... AUTANT D'IDÉES POUR SÉDUIRE UNE NOUVELLE CLIENTÈLE ET RÉPONDRE À DE NOUVEAUX BESOINS.

Financer vos projets d'investissement

Plusieurs sources de financement sont disponibles :

- **le crédit d'investissement**⁽¹⁾ : une réponse simple et sur mesure pour financer vos investissements professionnels
- **le crédit-bail mobilier**⁽⁷⁾ : pour financer 100 % du montant TTC de vos biens d'équipement sans pénaliser votre trésorerie
- **le crédit-bail immobilier**⁽⁸⁾ : une solution fiscalement avantageuse pour financer votre immobilier professionnel tout en préservant votre trésorerie.

Penser à votre transition énergétique

Pour certains, c'est l'occasion d'agir pour leur transition énergétique ou la rénovation thermique de leurs installations. Votre conseiller vous aidera à retenir la meilleure solution pour votre entreprise.

Accélérer la digitalisation de votre activité

Avec nos services, vous gérez votre caisse et digitalisez vos encaissements en toute sécurité dans vos locaux ou à distance, en clientèle ou sur un marché. De nouvelles fonctionnalités permettent de lancer des opérations de fidélisation de vos clients ou de proposer le paiement à distance par e-mail ou SMS.

Plus d'informations sur :

www.ca-moncommerce.com



VOTRE ÉCOSYSTÈME

QUELS PARTENAIRES SOLLICITER EN CAS DE BESOIN ?

IL EXISTE DANS VOTRE ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL DES PARTENAIRES QUE VOUS POUVEZ CONTACTER ET SUR LESQUELS VOUS POUVEZ VOUS APPUYER SELON LEUR DOMAINE D'INTERVENTION :

Assureur(s)

.....

Caisse locale de Crédit Agricole

.....

Chambre des métiers, Chambre de Commerce et d'Industrie

.....

Comptable/Juriste

.....

Fournisseurs

.....

Syndicat(s)

.....

Urssaf

.....

**Le Crédit Agricole est à vos côtés à toutes les étapes de votre vie.
Votre conseiller Pro met à votre disposition les compétences de la
Caisse régionale et des filiales spécialisées du Groupe Crédit Agricole.**

Retrouvez nos informations sur
credit-agricole.fr

**AGIR CHAQUE JOUR
DANS VOTRE INTÉRÊT**



**ET CELUI
DE LA SOCIÉTÉ**

NORMANDIE-SEINE

Mars 2026 - Document édité par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie-Seine, société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit - Siège social : Cité de l'Agriculture, Chemin de la Breteque, 76230 BOIS-GUILLAUME - RCS Rouen n°433 786 738 - Société de courtage d'assurance immatriculée auprès de l'ORIAS sous le n° 07 025 320 - Titulaire de la carte professionnelle Transaction, Gestion Immobilière et syndic numéro CPI 7606 2020 000 045 179 délivrée par la CCI de ROUEN, bénéficiant de Garantie financière et Assurance Responsabilité Civile Professionnelle délivrées par CAMCA 53 rue de la Boétie 75008 PARIS. Conception : maindor.com - Crédits photos : Getty images.



Votre conseiller professionnels met à votre disposition les compétences des filiales spécialisées du Groupe Crédit Agricole.

(1) **Les mesures susceptibles de vous être proposées** en cas de coups durs ainsi que les financements (investissement, court terme, moyen terme, etc.) sont accordés sous réserve d'étude et d'acceptation de votre dossier par la Caisse régionale, prêteur. Les conditions de l'enveloppe de crédit Court Terme peuvent être accordées en cas de difficulté temporaire, imprévue et exceptionnelle qui peut avoir des incidences sur votre entreprise : une baisse du chiffre d'affaires, une augmentation des charges un arrêt de l'activité. Ne sont pas éligibles : une baisse d'activité cyclique ou saisonnière, des difficultés liées à une mauvaise gestion, la mise en cause de la responsabilité pénale du dirigeant.

(2) **Les contrats d'assurances de Responsabilité civile professionnelle, d'assurance de biens, des véhicules d'assurances Complémentaire santé, des Accidents de la vie et de Cyber protection** sont assurés par PACIFICA, filiale d'assurances domages de Crédit Agricole Assurances. PACIFICA, S.A. au capital entièrement libéré de 442 524 390 euros, entreprise régie par le Code des Assurances. Siège social : 8-10 Boulevard de Vaugirard - 75724 Paris Cedex 15. 352 358 865 RCS Paris - N° de TVA : FR 95 352 358 865. Les événements garantis et les conditions figurent au contrat. Contrat distribué par votre Caisse Régionale de Crédit Agricole, immatriculée auprès de l'ORIAS en qualité de courtier d'assurance. Les mentions de courtier en assurances de votre Caisse sont disponibles sur www.mentionscourtiers.credit-agricole.fr ou dans votre agence Crédit Agricole. Sous réserve de la disponibilité de cette offre dans votre Caisse Régionale.

(3) **Les contrats de Télésurveillance** sont proposés et exécutés par NEXECUR PROTECTION, SAS au capital de 12 547 360 euros, immatriculée au RCS LE MANS sous le numéro SIREN 799 869 342, dont le siège social est situé au 13 rue de Belle Ile, 72190 COULAINES (téléphone : 09 69 325 500, e.mail : client@nexecur.fr), n° TVA FR 19 799869342, disposant d'une autorisation d'exercer n°AUT-072-2123-12-23-20240389180 délivrée par le Conseil National des Activités Privées de Sécurité, Commission locale d'agrément et de contrôle ouest, Zone Satellis - 2 allée Ermengarde d'Anjou - CS 84001 - 35040 Rennes Cedex. Article L.612-14 du CSI « L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient.

(4) **Les contrats SecuriCompte Pro et SecuriHELP Pro** sont assurés par la Caisse d'Assurances Mutuelles du Crédit Agricole (CAMCA), société d'assurance mutuelle à cotisations variables, immatriculée auprès de l'INSEE sous le numéro SIRET 784 338 527 00053, dont le siège social est situé 53 rue de la Boétie, 75008 Paris. Société d'assurance régie par le Code des Assurances et soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), site 4 Place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09.

(5) **Les contrats de Prévoyance assurance Homme-clé et assurance Décès** sont assurés par Predica, entreprise régie par le Code des assurances, filiale d'assurances de personnes de Crédit Agricole Assurances, SA au capital entièrement libéré de 1 029 934 935 €. Siège social : 16-18 boulevard de Vaugirard 75015 Paris - 334 028 123 RCS Paris. Les dispositions complètes des contrats, garanties et exclusions, figurent dans les notices d'information. Les contrats d'assurance sont distribués par votre Caisse régionale de Crédit Agricole, immatriculée auprès de l'ORIAS en qualité de courtier. Les mentions de courtier en assurance de votre Caisse sont à votre disposition sur www.mentionscourtiers.credit-agricole.fr ou dans votre agence Crédit Agricole.

(6) **L'application Ma Banque** : téléchargement et accès gratuit, hors coûts de communication selon opérateurs. L'utilisation de l'application nécessite la détention d'un terminal de communication compatible avec accès à Internet et l'abonnement au service Crédit Agricole En Ligne (service facturé selon barème tarifaire en vigueur dans votre Caisse régionale).

(7) **Le crédit-bail mobilier** est proposé par le Crédit Agricole, distribué sous la marque Crédit Agricole Leasing et géré par Lixxbail, Société agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, SA au capital de 69 277 663,23 € - Siège Social : 12, Place des États-Unis 92120 Montrouge - France - 682 039 078 RCS Nanterre - Siret 682 039 078 00832 - TVA intracommunautaire FR22 682 039 078.

(8) **Le crédit-bail immobilier** est proposé par le Crédit Agricole, distribué sous la marque Crédit Agricole Leasing par Finamur, Société agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, Société Anonyme au capital de 227 221 164 € - Siège Social : 12, Place des États-Unis - 92 120 Montrouge - France - 340 446 707 RCS Nanterre TVA intracommunautaire FR70 340 446 707.